



«L'héritage de feu Président Pierre Nkurunziza restera vivant»



Le 08 juin 2021, le Burundi a commémoré le premier anniversaire de la disparition inopinée de feu Président Pierre Nkurunziza, Guide Suprême du Patriotisme. Les cérémonies se sont déroulées dans la capitale politique Gitega en présence du Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye et de la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye.

Pour cette date qui marquait aussi la première célébration de la Journée nationale du Patriotisme, le Couple Présidentiel était entouré par la Famille biologique de feu Président Pierre Nkurunziza, les Hautes Autorités du pays et des milliers de burundais venant dans toutes les provinces du pays rassemblés à Gitega pour rendre hommage au Guide Suprême du Patriotisme.

Ces cérémonies officielles aux-

quelles avaient également pris part les membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi, ainsi que les Membres d'une grande délégation tanzanienne conduite par le Vice-Président de la Tanzanie S.E Philip Mpango et l'Envoyé Spécial du Président Ougandais, ont débuté par une prière œcuménique et ont été marquées par un moment de recueillement et de dépôt des gerbes de fleurs.

Prenant la parole à tour de rôle, plusieurs proches du regretté Père de la Nation ont donné des témoignages édifiants, qui retracent le destin exceptionnel de celui que les Burundais ont affectueusement surnommé Umuhuza ou Sogokuru, tant il aura œuvré à la renaissance d'un Burundi longtemps rongé par les divisions interethniques.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'État Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rendu hommage à un Patriote hors du commun, qui était prêt à tous les sacrifices pour le bien et la dignité du peuple burundais, un grand artisan de la

Dans ce numéro:

page

«L'héritage de feu Président Pierre Nkurunziza restera vivant»

1

Le Couple Présidentiel s'associe aux chrétiens de la Paroisse Makebuko pour la célébration du Saint Sacrement

2

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères reçoit son homologue de l'Arabie Saoudite

5

Participation du Burundi à la 8ème session de la Conférence des Parties à la Convention 2005 organisée du 01^{er} au 04 juin 2021 et son élection comme membre du comité Intergouvernemental des Parties à la Convention 2005 pour une période de 2021-2025

7

Communiqué de presse no 20 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 9 juin 2021

14

Paix et de la Réconciliation nationale. Il s'est engagé à préserver l'héritage de feu Pierre Nkurunziza, qui était comme un Père pour lui, et a exhorté ses compatriotes à mettre en pratique ses précieux conseils:

«La véritable manière de rendre hommage à notre Guide suprême du Patriotisme, c'est de pérenniser sa vision et ses actions. Non pas seulement dans les paroles, mais dans nos façons de vivre».

Invité à donner un message de salutations, le Vice-Président de la Tanzanie S.E Philip Mpango a réaffirmé le soutien du Gouvernement et du peuple tanzanien en ces moments de commémoration. En regrettant la disparition d'un si grand digne Fils de l'Afrique, il a salué le grand leadership de feu Pierre Nkurunziza, «un grand Homme d'État dont le cou-

rage, le patriotisme et l'amour de Dieu auront indéniablement marqué sa génération».

A l'issue de ces cérémonies commémoratives, S.E Evariste Ndayishimiye s'est entretenu à huis clos avec S.E Philip Mpango, Vice-Président de la République Unie de Tanzanie, au Palais présidentiel de Gitega. Le Vice-Président tanzanien a remercié le Gouvernement et le peuple burundais pour l'accueil chaleureux leur réservé car il tenait à se joindre au peuple frère burundais dans la célébration de la vie d'un Homme exceptionnel, feu Président Pierre Nkurunziza, qui s'est tant investi pour consolider les relations fraternelles qui lient les peuples burundais et tanzanien

(www.presidence.gov.bi)

Le Couple Présidentiel s'associe aux chrétiens de la Paroisse Makebuko pour la célébration du Saint Sacrement



Le Président de la République S.E Evariste NDAYISHIMIYE, accompagné de la Première Dame du Pays, Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE, s'est joint aux Chrétiens de la paroisse Saint Alphonse de Liguori de Makebuko, Archidiocèse de Gitega, dans la célébration eucharistique de ce dimanche du Saint Sacrement.

Dans son homélie, le Curé de la paroisse Saint Alphonse de Liguori de Makebuko, Abbé Louis Nyabenda a prêché sur base de l'évangile de Jésus-Christ selon Saint Marc 14(12-16; 22-26) où il a invité les chrétiens à vivre le Saint Sacrement, introniser le Christ dans leurs âmes pour bien servir le Seigneur, afin de pouvoir héri-

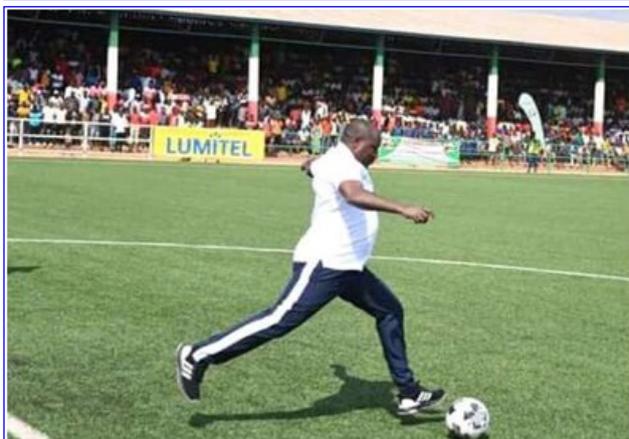
ter son royaume.

Saluant les chrétiens de Makebuko à la fin du culte, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a d'abord rendu grâce au Tout Puissant qui aime et protège le pays. A ce titre, il a exhorté les Burundais à reconnaître cet amour que le Seigneur ne cesse de manifester envers eux.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a aussi demandé à tous les Burundais d'implorer le Saint Esprit pour renforcer l'unité, l'amour, la cohésion sociale, la réconciliation et de vaquer aux activités de développement de leur nation. Il les a également interpellés à la sauvegarde de la paix et la sécurité pour pouvoir accéder à un développement durable. De son côté, le Gouvernement s'est engagé à tout faire pour garantir le bien-être de ses citoyens et leur assurer un soutien favorable dans leurs projets d'auto-développement, a-t-il indiqué.

Au moment où les chrétiens de la paroisse Saint Alphonse de Liguori de Makebuko disposent, à leur agenda paroissial, de divers projets de développement où certains nécessitent des appuis particuliers, le Père de la Nation a promis de les soutenir. (www.presidence.gov.bi)

L'équipe Bumamuru Fc a remporté la coupe du président



Le Président de la République du Burundi, S.E Evariste Ndayishimiye, en compagnie de son épouse S.E Angéline Ndayishimiye, a lancé samedi le 5 juin 2021, au stade Gatwaro de la commune et province Kayanza (nord), le coup d'envoi de la finale de la coupe du Président.

Il était également en compagnie du Président de la Fédération de football du Burundi (FFB), Honorable-Révérien Ndikuriyo, de l'Ombudsman burundais, Honorable Edouard Nduwimana, et d'autres personnalités. L'équipe BumamuruFc de la province Cibitoke a remporté la coupe du Président après avoir encaissé 3 buts à 1 face à l'équipe Flambeau du centre de Gitega lors de cette grande finale jouée à

Kayanza.

Pour sa première fois dans l'histoire, BumamuruFc va ainsi représenter le Burundi à la coupe des confédérations organisée par la Confédération africaine de football, édition 2021-2022.

Cette équipe sacrée championne de la coupe du Président a ainsi reçu une enveloppe de 7.500.000 FBu, en plus d'une coupe. Sa 1ère dauphine qui est Flambeau du centre, a reçu une enveloppe de 5.000.000 FBu, tandis que les équipes MusongatiFc de Gitega et Vital'o de la mairie de Bujumbura, respectivement troisième et quatrième, ont reçu chacune une somme de 3.000.000 FBu. (www.abpinfos.com)

Le sénat a recommandé l'appui des médias dans la sensibilisation de la population à témoigner sur les événements sanglants de 1972 pour bâtir un Burundi meilleur



Le Président du Sénat burundais, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a recommandé, le 7 juin 2021, aux responsables des médias et aux journalistes de se joindre au Sénat dans sa démarche de l'éradication des divisions ethniques par la recherche de la vérité sur les événements sanglants de 1972.

Le Très Honorable Sinzohagera a émis cet appel, lors d'une rencontre organisée par le Sénat, à l'in-

tention des responsables des médias et des journalistes en vue de les éclairer sur une série de conférences et de réflexion en rapport avec les événements de 1972.

A travers ces conférences, le Sénat vise un objectif ultime de créer une meilleure voie de réconcilier les burundais et bâtir un nouveau Burundi juste et équitable, a expliqué le Très Honorable Sinzohagera.

Il a précisé que le Sénat vise aussi à tranquilliser les descendants des auteurs des crimes de 1972 qui ont peur quand le nom de leur parent est prononcé. « Qu'ils soient tranquilles et qu'ils sachent que personne n'est puni pour un crime dont il n'est pas l'auteur », a explicité le Très Honorable Sinzohagera, ajoutant que « les enfants n'héritent pas des crimes commis par leurs parents ».

Aux Burundais, il les a interpellé sa fin de se débarrasser de la manie de globaliser les choses, déplorant que-

cela fait partie de ce qui a handicapé notre pays. « L'ethnie ne tue pas mais que c'est plutôt la mauvaise gouvernance politique qui tue », a-t-il répété à maintes reprises pour convaincre l'assistance à sensibiliser la population de témoigner sur les événements de 1972 sans faux fuyant, dans la douceur,

sans exagération et sans rancune. Au chapitre des échanges, les participants ont posé des questions pour connaître davantage la portée des conférences ci-haut dites et des réponses satisfaisantes leur ont été données. (www.abpinfos.com)

Le harcèlement et l'abus d'autorité : un handicap à l'épanouissement

L'institution de l'Ombudsman a organisé, le 9 juin 2021, au chef-lieu de la province Ngozi, avec l'appui du PNUD, un atelier de réflexion et d'échanges sur l'état des lieux du phénomène de harcèlement et d'abus d'autorité en milieu de travail.



Dans cet atelier, l'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a indiqué que le phénomène de harcèlement et d'abus d'autorité est réel au Burundi, et estime que ce phénomène constitue un handicap à l'épanouissement et, est par conséquent à bannir, voire même à décourager. Honorable Edouard Nduwimana a saisi cette opportunité pour expliquer que l'article 54 de la Constitution de la République du Burundi reconnaît le droit de chaque personne de jouir des conditions de travail justes et satisfaisantes.

Il a souligné, à cette occasion, que le harcèlement s'entend comme tout comportement inacceptable ou déplacé de nature à choquer ou humilier. Selon l'Ombudsman burundais, le harcèlement peut se manifester par des paroles, des gestes, d'actes ou d'omissions de nature à importuner, choquer, blesser, avilir, intimider, rabaisser, humilier, ou gêner autrui ou à susciter au lieu du travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation.

L'abus d'autorité quant à lui s'entend comme l'utilisation abusive d'une position de pouvoir ou d'autorité aux dépens d'autrui. Il consiste dans une forme aggravée pour l'auteur d'user de sa qualité pour influencer indûment la carrière ou les conditions d'emploi d'un autre avant de souligner que l'abus du pouvoir peut consister dans le fait de créer au lieu de travail un climat d'hostilité ou de vexation, entre autres, le fait d'intimidation, de menaces, de chantage ou de

coercition.

Pour l'Ombudsman burundais, il est évident que les conséquences négatives du phénomène de harcèlement et d'abus d'autorité sont énormes sur la vie professionnelle, mentale, psychologique et sociale de la personne qui en est victime, expliquant l'objectif de cet atelier est de docu-

menter ce phénomène pour décider sur la pertinence de la mise en place d'un cadre institutionnel contre ce phénomène. « Une fois l'état des lieux du phénomène de harcèlement et d'abus d'autorité réalisé, l'Ombudsman burundais pourra proposer des réformes législatives, réglementaires ou administratives à l'autorité compétente afin d'y remédier par une législation par la prise des mesures conséquentes », a précisé Honorable Edouard Nduwimana.

Madame Sylvine Kahasha, experte du PNUD en genre a souligné quant à elle que l'objectif des politiques du PNUD en matière de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité est de protéger les personnes vulnérables. Elle a profité de l'occasion pour appeler tout un chacun à jouer individuellement son rôle pour s'attaquer à ce problème, surtout en prenant cette question au sérieux et en faisant de ce phénomène leurs préoccupations.

Les Consultants qui ont exposé sur le harcèlement et l'abus d'autorité en milieu de travail ont montré les méfaits du viol et du harcèlement à savoir: travail sous tension, faible rendement, développement des maladies chroniques, énervement et transposition du problème en famille. Les participants à l'atelier ont recommandé de sévir sérieusement contre ce phénomène et mettre en place des stratégies pour y faire face.

L'atelier avait regroupé les cadres des différents Ministères, les employés et les employeurs de plu-

sieurs entreprises publiques et privées. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères reçoit son homologue de l'Arabie Saoudite



Mercredi le 9 juin 2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Albert SHINGIRO a reçu en audience SE Mr Ahmed Bin Abdulaziz Kttan Ministre d'Etat aux Affaires des Pays Africains du Royaume de l'Arabie Saoudite.

A la sortie de l'audience, SE Albert SHINGIRO a fait savoir que le Royaume de l'Arabie Saoudite et le Burundi entretiennent de bonnes relations d'amitié et de coopération depuis 1980 et que les échanges entre les hautes personnalités de deux pays sont fréquents.

SE Albert SHINGIRO a indiqué qu'il a expliqué au Ministre d'Etat aux Affaires des Pays Africains du Royaume de l'Arabie Saoudite que le Burundi a une nouvelle politique étrangère qui est axée sur quatre piliers à savoir l'attrait des investissements étrangers, le commerce entre les Nations, le transferts des technologies et le tourisme.

Le Ministre Albert SHINGIRO a invité son homologue Saoudien à faire en sorte que son pays puisse envoyer plusieurs investisseurs au Burundi. Selon le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le pays est encore vierge en terme d'investissement étranger.

SE Albert SHINGIRO a indiqué qu'ils ont échangé encore sur des dossiers concrets, notamment le projet de l'Etat de construire l'auto-route reliant les deux capitales Bujumbura et Gitega. Sur ce projet, il a fait savoir que SE Mr Ahmed Bin Abdulaziz Kttan a accueilli avec intérêt ce projet et a demandé de retravailler bien le projet et l'envoyer à l'Ambassade du Burundi à Riyad pour être examiné par la Partie Saoudienne. Un autre projet présenté est la rénova-

tion de l'Hôpital Roi Khaled de Kamenge. Le Ministre Saoudien a indiqué que le Gouvernement Saoudien va examiner la demande du Gouvernement du Burundi et va décider s'il faut réhabiliter le même hôpital ou construire un autre portant le nom de Roi Khaled ou celui du Roi actuel.

SE Albert SHINGIRO a fait savoir aussi qu'ils ont échangé également sur le dossier des travailleurs migrants, ces jeunes dames burundaises qui partent dans les pays du Golf pour y chercher du travail. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a demandé à son homologue d'analyser la demande du Gouvernement du burundais de signer un accord avec le Gouvernement Saoudien afin de protéger légalement ces dames.

A ce sujet, SE Albert SHINGIRO a indiqué que son homologue Saoudien a promis que lors de sa prochaine visite à Riyad, ils pourront signer un accord bien précis protégeant ces jeunes Dames, pour qu'elles travaillent en toute légalité. Il a ajouté qu'après cet accord avec l'Arabie Saoudite, il pourra le faire avec d'autres pays du Golfe.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir qu'ils ont également échangé sur les questions diplomatiques au niveau international, notamment la lutte contre le terrorisme, la question relative à la guerre en Lybie, les relations entre l'Iran et l'Israël, etc...

En terminant, S.E Albert SHINGIRO a fait savoir qu'il compte effectuer, avant la fin d'année, une visite en Royaume d'Arabie Saoudite, pour renforcer davantage les relations avec ce pays ami. (Rédaction-MAECD)

Atelier de validation de la Stratégie Sectorielle de Développement Statistique du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement



Le Vendredi 11 juin 2021, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a organisé un atelier de validation de la Stratégie Sectorielle de Développement de la Statistique (SSDS) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Dans son discours d'ouverture, l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a indiqué que pour contribuer à la redynamisation du secteur des statistiques, le Ministère des Affaires Etrangères et la Coopération au Développement a élaboré sa Stratégie Sectorielle de Développement de la Statistique pour garantir la disponibilité des données statistiques respectant l'assurance qualité afin de répondre à la demande des utilisateurs. Elle est dotée d'une approche réaliste de la gestion axée sur les résultats en matière de développement de statistique et se concentre sur les indicateurs clés.

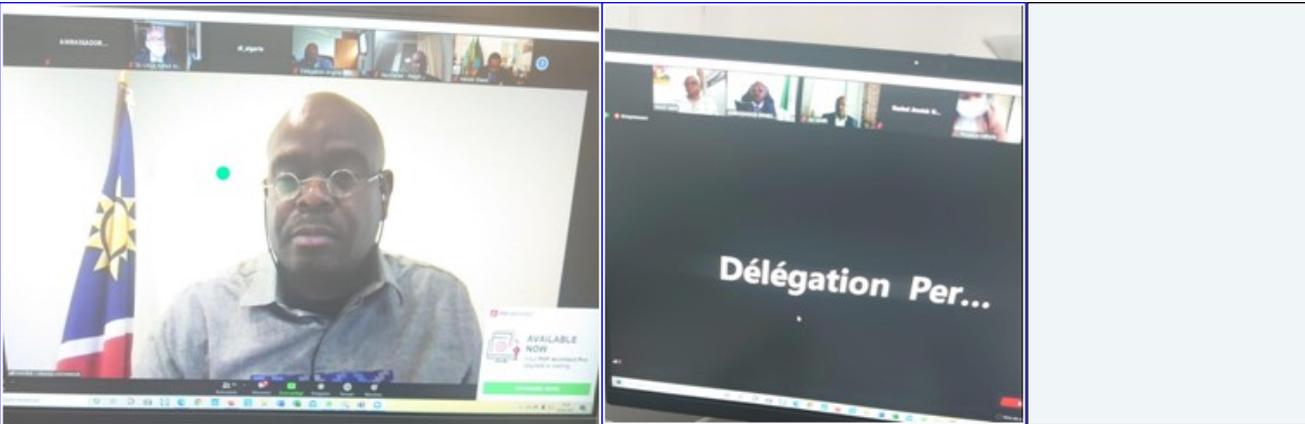
Selon Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, la Stratégie Sectorielle de Développement de la Statistique s'inspire de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique et rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle du Ministère des Affaires Etrangères et la Coopération au Développement. Le Système statistique du Ministère est jeune, il n'en demeure pas moins qu'il compte à son actif des réalisations remarquables à savoir: l'élaboration du cadre méthodologique et canevas de collecte des données statistiques pour la production de l'annuaire statistique, édition 2019 ; la production de l'annuaire statistique du Ministère,

édition 2019; atelier de formation sur le Cadre National d'Assurance Qualité des données statistiques, des lignes directrices sur la qualité de production des statistiques et des techniques de collecte de données statistique.

Cette Stratégie va aussi renforcer le lien principal entre la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique et le système statistique du Ministère et va répondre de manière efficace aux besoins en informations statistiques nécessaires pour la formulation, le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des missions du Ministère, a-t-il ajouté Monsieur Ferdinand BASHIKAKO.

Après son discours, les participants ont suivi les exposés sur la Stratégie Sectorielle de Développement de la Statistique présentés par Vénérand NIZIGIYIMANA, un Expert en statistique à l'ISTEBU et Thérénce NDAMUHAWENIMANA, Inspecteur Principal chargé de la Statistique et de la Planification au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. Dans les échanges, les participants ont donné certaines idées pour l'enrichissement de cette Stratégie et l'ont validée. **(Rédaction-MAECD)**

Participation du Burundi à la 8ème session de la Conférence des Parties à la Convention 2005 organisée du 01^{er} au 04 juin 2021 et son élection comme membre du comité Intergouvernemental des Parties à la Convention 2005 pour une période de 2021-2025



L'Ambassade et Délégation Permanente du Burundi auprès de l'UNESCO a participé à la 8ème session de la Conférence des Parties à la Convention 2005 organisée du 01-04 juin 2021, à Paris.

Pour rappel, la Convention 2005 a été ratifiée par l'Etat du Burundi le 14 octobre 2008 et est entrée en vigueur le 14 janvier 2009. Cette convention concerne la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Comme son intitulé le résume, la convention 2005 a pour vocation d'accompagner les Etats parties à mettre en place les politiques et les mesures nationales dans la promotion de la créativité, de la production et de la distribution de biens et de services culturels variés.

La promotion des expressions culturelles permettant la création et la protection de l'industrie culturelle se révèle comme fer de lance dans la mise en valeur et l'exportation des expressions culturelles burundaises jusque-là méconnues ou très peu connues tant sur le plan national que sur le plan international.

En ratifiant cette convention, l'intention du Gouvernement du Burundi était, en autres, de réduire le chômage des jeunes et de favoriser le renforcement de la cohésion sociale à travers la création des industries culturelles.

La création des industries culturelles burundaises recèle également un aspect économique important qu'il faut exploiter, plus précisément dans la vente et l'exportation des produits issus de ces industries.

Il est à noter que le Burundi renferme des ri-

chesses artistiques, culturelles et créatives importantes qui sont, malheureusement, jusqu'aujourd'hui non exploitées ou mal exploitées compte tenu de plusieurs raisons liées à un manque d'encadrement ou de fonds.

C'est dans cette dynamique que le Burundi est appelé à réfléchir sur la préparation et la mise en place des normes juridiques adaptées au monde culturel actuel et plus précisément dans la protection de la propriété intellectuelle en l'occurrence les droits d'auteurs des producteurs burundais.

Mise à part les retombées de la diplomatie culturelle que notre pays pourra bénéficier, faire partie du comité intergouvernemental statuant sur la convention 2005, donnera des opportunités au Burundi de pouvoir se doter des instruments requis afin de se lancer dans la promotion des industries culturelles qui se heurtent, jusqu'à ce jour, sur un grand nombre d'écueils qui empêchent l'éclosion de cette industrie jusque-là non encore exploitée.

Au cours de la session qui a duré 4 jours, plusieurs points ont été abordés, entre autres :

1. Débat général sur la mise en œuvre de la Convention par les parties prenantes,
2. Réunion de présentation des résultats

de l'étude sur l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique,

3. État des lieux des feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique,

Élection des membres du Comité et Cérémonie de clôture.

Au cours des élections qui ont eu lieu le 04/6/2021, le Burundi a été élu comme membre du comité intergouvernemental des Parties à la Convention 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour une période de 2021-2025. **(Ambassade du Burundi à Paris)**

Présence de l'Art et de la Culture Africaine à Beijing



En date du 24 mai 2021, à l'Ambassade du Nigéria, une exposition intitulée « Les Couleurs de l'Afrique » a été organisée ainsi que la réalisation d'un Forum intitulé « Women in Action Against Poverty » le 05 Juin 2021 à Zhaolin Grand Hôtel de Beijing. Le personnel de l'Ambassade du Burundi à Beijing était présent dans ces deux événements. A l'Ambassade du Nigéria, les visiteurs ont pu goûter, aux délices de la cuisine burundaise (les isombe aux viandes osseuses, le riz et le mukeke) un plat qui a fait la curiosité et le plaisir des gourmands de la gastronomie, et qui a été très apprécié.

Au menu encore, un décor somptueux de l'art et de la culture africaine, ornait la véranda de la salle de réception. En promenant son regard sur l'exposition, un stand burundais, riche en couleurs, sautait aux yeux des invités, (des paniers (ibiseke), des corbeilles (inkoko), des tambours en miniature (utugoma), des sculptures en bois (ibishusho), des colliers (ubudede), des bracelets (imiringa), une harpe (inanga y'ikivuvu) malheureusement les articles n'étaient pas à

vendre, comme le souhaitaient beaucoup de visiteurs. Une vidéo burundaise, qui retraçait l'art, la culture, la faune, la flore, la danse de la jeune fille burundaise, le saut périlleux du tambourinaire, le rythme envoûtant du tambour burundais, des ustensiles ancestraux, le vin de banane dans laalebasse (agasongo), le moulin traditionnel, l'accueil, la chaleur humaine, le ciel bleu, le relief varié du paysage burundais, les eaux bleues du Lac Tanganyika, ...se rembobinait sans cesse, pour faire revivre les mêmes scènes, et laisser le curieux, dans la soif de cette rare réalité, une sorte de corne d'abondance de l'art, de la culture et de la beauté du relief du Burundi, qui aura fasciné les visiteurs, qui se bousculaient sur le stand, en quête de futures meilleures destinations touristiques.

Au Forum intitulé « Women in Action Against Poverty » du 05 Juin 2021 à ZhaoLin Grand Hôtel de Beijing. la même vidéo a fait défiler les mêmes images, devant un public médusé. Mêmement, une vente aux enchères, des tableaux des artistes afri-

cains, a été organisée. le Burundi y était aussi représenté, avec à l'actif, la vente d'un tableau réalisé, par un membre du personnel de la Mission Diplomatique Burundaise à Beijing, qui l'avait gracieusement offert en aide, au Groupe des Epouses des Ambassadeurs Africains à Beijing, comme une contribution dans cette lutte contre la pauvreté, sa peinture a été primée et vendue, dans une rare compétitivité, suivie dans la foulée, d'un défilé de mode de la pagne africaine, où une jeune fille burundaise très flegmatique a pris part à l'événement.

Ceci n'est qu'un petit pas, dans la réalisation d'un des objectifs de la Mission Diplomatique

Burundaise à Beijing, à savoir : « Organiser des activités de promotion des produits touristiques du Burundi pour attirer les touristes ».

En tout état de cause, il faut remarquer, que, le Pays de Mille et une Collines, fait rêver des foules, et son bel avenir touristique, ne suscite pas de doute, auprès des amoureux de l'art, de la culture et de paysages fabuleux et exotiques, à l'instar de ceux de notre pays.

(Ambassade du Burundi à Beijing)

La Province de Qinghai et la Gouvernance environnementale



En date du 6 au 7 juin, les autorités de la province de Qinghai, en collaboration avec les Ministères du commerce, de l'écologie et de l'environnement et celui des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine, ont organisé la première Exposition Internationale sur l'Ecologie.

Après les cérémonies d'ouverture et les visites guidées dans les stands où étaient exposés les photos et les produits des différents pays dans le cadre de l'agriculture et de l'énergie verte, qui ont eu lieu le 6 juin 2021, un forum sur la conservation de la nature s'est tenu au même endroit le lendemain 7 juin 2021, et 37 diplomates de 22 pays dont le Burundi y ont pris part. Du côté de l'Ambassade du Burundi, participaient l'Ambassadeur et le Deuxième Conseiller.

Dans leurs interventions, les diplomates ont fait

savoir que le changement climatique est devenu un problème mondial posant de graves menaces à la fois pour l'humanité et la nature. Ils ont salué les progrès tangibles de la Chine dans la protection de l'environnement, en recourant de plus en plus aux sources énergétiques sans émission de carbone.

En marge de l'exposition et du forum, les diplomates ont visité le musée de la culture et de la médecine tibétaine, une culture très riche car datant des milliers d'années avant l'ère chrétienne. A cette occasion l'Ambassadeur du Burundi a donné une interview, aux journalistes de Qinghai, sur les relations entre le Burundi et Qinghai qui existent à travers les missions médicales chinoises en provenance de Qinghai en faveur de la population burundaise, spécialement celle de la province de Gitega. Il a souhaité que cette coopération se renforce davantage et puisse s'étendre sur d'autres domaines comme le tourisme et l'énergie.

Les diplomates ont eu aussi l'occasion de se rendre au lac Qinghai, le lac le plus large de la Chine, occupant une superficie de 4.600kilomètres carrés. Il est aussi la source des trois importantes rivières de la Chine, à savoir leYangtsé, la rivière Jaune et la rivière Mékong.

Il faut noter qu'outre la participation au forum et profitant de la présence de certains membres du gouvernement chinois qui s'étaient déplacés, pour soutenir les initiatives de la province Qinghai, l'Ambassadeur du Burundi, S.E Monsieur Martin MBAZUMUTIMA, s'est entretenu avec le Vice-ministre des Affaires Etrangères, Ma zhaoXu, qui est chargé des questions économiques. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé entre le Burun-

di, spécialement la province de Gitega et Qinghai, et sur les opportunités d'étendre cette coopération dans les domaines de tourisme et de l'énergie solaire. Le vice-ministre a promis à l'Ambassadeur qu'il va demander au Directeur Général de l'Afrique au Ministère des Affaires Etrangères de suivre le dossier, surtout ce qui concerne l'énergie solaire.

(Ambassade du Burundi à Beijing)

Une délégation de la CFCIB et de Musumba Groupe en zambie



En dates du 06 au 09 juin 2021, Monsieur Audace Ndayizeye, Préside de la Chambre Fédérale de Commerce et de l'Industrie du Burundi et Monsieur François Uwiragiye, Propriétaire et Président du Conseil d'Administration de Musumba Groupe ont visité la Zambie. Ils sont arrivés à Lusaka le Dimanche 06 juin 2021 dans l'après-midi.

Accompagnée par Monsieur Pascal Ruhomvyumworo, Ambassadeur du Burundi, la délégation a effectué une visite à l'usine Kafue Steel Plant qui fabrique des produits en acier (fer à béton de différentes dimensions, cornières, cadres pour fenêtres, canaux, etc.).

L'objet de la visite était une prospection industrielle. La délégation voulait voir les différentes composantes de l'usine, particulièrement l'unité qui utilise la technologie dite "DRI - Direct Reduced Iron" qui fabrique le

produit intermédiaire "Fer épongé".

Le fer épongé consiste en bloc de fer dépourvu d'impuretés et d'autres éléments comme l'oxygène. Le fer épongé est mis dans une autre unité, la fonderie, où il est coulé dans différentes moules d'où sortent les différents produits finis comme le fer à béton.



De gauche à droite : Mr Chabuka J. Kawesha, Président de la ZACCI, Ambassadeur Ruhomvyumworo, Mr Audace Ndayizeye de la CFCIB et Mr François Uwiragiye de MusumbaSteel

Derrière : Un cadre de la ZACCI et Mr Alexander Lawrence, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lusaka.

La délégation a également visité la Chambre zambienne des Mines et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Zambie.

Elle a enfin rencontré quelques hommes d'affaires burundais basés à Lusaka.

(Ambassade du Burundi en Zambie)

Le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD en visite en République Unie de Tanzanie



tement en vue de la pérennisation des liens d'amitié et de coopération qui existent harmonieusement entre les deux formations politiques au pouvoir dans des pays plus que frères, le Burundi et la Tanzanie.

Au chapitre du renforcement des capacités, échanges d'expériences et meilleures pratiques, Honorable Révérien Ndikuriyo a insisté sur l'éducation professionnelle et

Le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD Honorable Révérien Ndikuriyo a effectué une visite de courtoisie le matin de ce jeudi 10 juin 2021 auprès de son homologue M. Daniel Chongolo Secrétaire Général du Parti Chama Cha Mapinduzi CCM, au pouvoir en République Unie de Tanzanie.

Après avoir présenté les membres de sa délégation (Mme Nancy Ninette Mutoni, Secrétaire Nationale à l'Information et Communication, Amb Gervais Abayeho, Ambassadeur du Burundi en Tanzanie, Mr Eric Nshimirimana chef du département de la Ligue des Jeunes Imbonerakure), Honorable Révérien Ndikuriyo a remercié son hôte pour l'hospitalité et l'accueil réservé à sa délégation. « C'est un signe de plus qui manifeste notre profonde et légendaire amitié », a-t-il indiqué.

Le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD a poursuivi en transmettant les félicitations de tous les Bagumyabanga à l'endroit du Parti Chama Cha Mapinduzi qui vient de renouveler sa structure et ses cadres dirigeants, élevant ainsi S.E Samia Suluhu Hassan à la position de Président du Parti, et M. Daniel Chongolo pour la confiance placée en lui par les membres de son Parti en l'élisant comme Secrétaire Général.

Les deux Secrétaire Généraux ont réaffirmé leur engagement à continuer à collaborer étroit-

patriotique des jeunes, et a pris cette opportunité pour inviter le Parti CCM à envoyer une délégation lors des festivités du grand Rassemblement annuel de la jeunesse du CNDD-FDD (Imbonerakure Day), auquel le CCM n'a jamais manqué depuis la première édition qui a eu lieu en Août 2017.

A son tour, le Secrétaire général Daniel Chongolo a montré sa satisfaction quant à l'état des relations entre les deux formations politiques, les deux pays et les deux peuples. Il a indiqué que l'amitié du CNDD-FDD et du CCM vont au-delà des mots, et que de la force et de l'ancrage du Parti dépendent le développement et la stabilité des pays.

M. Daniel Chongolo est revenu sur la solidarité du CNDD-FDD auprès du CCM que ce soit lors des événements heureux ou malheureux, plus qu'un parti ami, un frère, a-t-il martelé. En définitive, le Secrétaire Général Révérien Ndikuriyo a invité M. Daniel Chongolo à visiter le CNDD-FDD au Burundi afin de continuer à cimenter cette fraternité vecteur de stabilité et de développement. (www.rtnb.bi)

La CEEAC envoie une délégation après les inondations de Gatumba



Une délégation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) conduite par M. Honoré Tabouna, commissaire en charge de l'environnement, de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement durable vient de séjourner au Burundi pour échanger avec les autorités sur les dernières inondations causées par la montée des eaux du Lac Tanganyika et le débordement de la rivière Rusizi.

M. Honoré Tabouna a indiqué que la délégation s'est rendue à Gatumba pour s'enquérir de la gravité de la catastrophe naturelle. La

délégation a également visité les déplacés sinistrés par ces inondations.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du traité de la CEEAC qui oblige les Etats à assister un Etat membre victime de catastrophe naturelle. La délégation de la CEEAC a constaté qu'il faut des solutions urgentes à la situation mais aussi des solutions durables à ces situations. La délégation va donc établir un rapport de la situation des inondations au Burundi qu'elle va adresser aux Etats membres de la CEEAC.

Il appartiendra aux Etats de réagir en fonction de leurs moyens spécifiques d'intervention pour soutenir le Burundi, a indiqué le Commissaire Honoré Tabouna. Les interventions sont de plusieurs ordres, il y a des interventions à caractère humanitaire, la gestion des déplacements des populations et la gestion des petites économies affectées par ces inondations. (www.rtnb.bi)

Lancement officiel du festival Umukozo du club culturel « Amagaba »



Le club culturel « Amagaba », a procédé lundi le 7 juin 2021, à Bujumbura, au lancement officiel du festival appelé « Umukozo » (mélange), sous le thème « Akarangakanje n'itekaryanje » (ma culture mon honneur), qui aura lieu le 4 juillet 2021 à l'entente sportive de Bujumbura, a-t-on constaté sur place.

Dans son mot d'ouverture des cérémonies, le conseiller culturel au Ministère de la Communauté est africai-

ne, de la Jeunesse, des Sports et de la culture, M. Rénovat Ndi-hokubwayo, a de ce fait encouragé ledit club d'avoir organisé ce festival, et d'aller de l'avant dans ses œuvres qui visent à accompagner le Burundi à promouvoir la culture de nos ancêtres.

Selon M. Claude Niyuhire, le Président de ce festival Umukozo, le mot « Umukozo » vient du verbe « Gukoza » (mélanger). Par-là, il a expliqué que ce festival sera mélangé de différentes choses, précisant que l'objectif est de faire connaître que le Burundi ne peut s'auto développer sans la présence de la culture.

Il a en outre signalé que l'idée d'organiser ce festival Umukozo par le club culturel « Amagaba » en compagnie d'autres clubs culturels comme abagumyabanga, ihunja, intatana, gishora, est née du fait que le groupe culturel Amagaba ne voulait pas travailler en solo dans la promotion de la culture burundaise.

Par ailleurs, a poursuivi M. Niyuhire, l'avantage de ce festival est de faire aimer la culture burundaise à tout burundais.

Selon Abbé Adrien Ntabona, qui était l'invité dans ces cérémonies, un pays ne peut pas se développer normalement sans qu'il n'ait pas de culture. Pour qu'un cultivateur ait de la production suffisante, il faut qu'il fertilise son champ en mettant des engrais chimiques dans son champ».

Il a profité de cette occasion pour interpeller tout un chacun de redynamiser la culture de base qui permet à la population de bien éduquer ses enfants à travers les danses traditionnelles, les théâtres etc..., et de reconnaître que notre pays figure parmi d'autres pays en voie de développement, ajoutant que pour y remédier, il faut qu'il y ait une combinaison de nos mœurs et culture, affirmant que cela redorera l'image du Burundi au niveau international.

Rappelons que ce festival sera la première édition et se poursuivra même dans les années à venir, a rassuré le Président de ce festival

(www.abpinfos.com)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°20 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 09 JUIIN 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 09 juin 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 28 mai 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi**
- 2. Projet de loi portant Statut des Brigadiers de la Police Nationale du Burundi**
- 3. Projet de loi portant Statut des Agents de la Police Nationale du Burundi**

Ces trois projets ont été présentés par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La Police Nationale du Burundi est régie par la loi organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant missions, organisation et fonctionnement de la Police Nationale du Burundi. Cette loi prévoit un certain nombre de textes d'application notamment les statuts du personnel de la Police Nationale.

Ces projets ont été élaborés dans ce cadre.

Actuellement, les Officiers, les Brigadiers et les Agents de la Police Nationale du Burundi sont régis par des Statuts mis en place en décembre 2010.

Ces projets s'inspirent largement de ces statuts de décembre 2010 tout en s'adaptant à la loi organique de 2017, en apportant certaines innovations pouvant

permettre à l'Officier, au Brigadier et à l'Agent de police de travailler dans un environnement socio- économique, sécuritaire et politique du moment.

Entre autres innovations, il s'agit des conditions de recrutement où la notion de célibat est plus explicite.

Au niveau des droits, des devoirs et des incompatibilités, des innovations sont également apportées en ce qui concerne les avantages liés aux conditions de travail, à l'ancienneté, au soutien à la famille du policier en activité qui décède ainsi qu'à un appui pour une digne réinsertion à la vie civile pour celui qui part à la retraite.

En ce qui concerne les grades, des innovations sont apportées au niveau de la nomenclature pour notamment lever une certaine confusion, faciliter la communication et l'identification par la population et pour porter des grades similaires à ceux portés dans les autres pays.

Des nouveautés ont été également apportées en ce qui concerne les primes, les indemnités et autres avantages sociaux comme encouragement et compensation aux contraintes et risques du métier de policier.

Des innovations s'observent aussi au niveau de la gestion de la carrière ainsi que du régime disciplinaire.

Il convient de signaler que ces projets avaient été analysés et adoptés par le Conseil des Ministres en Décembre 2019 moyennant mise en place d'une Commission chargée de les finaliser.

Mais compte tenu du temps suffisamment long écoulé, il était nécessaire que le Gouvernement prenne connaissance du contenu de ces projets de lois et vérifie aussi si les recommandations émises ont été intégrées.

Après analyse de ces projets finalisés par la Commission qui a été créée à cet effet, le Conseil des Ministres les a adoptés avec la recommandation au Ministre en charge de la Défense Nationale d'apprêter les projets de statuts des Officiers, des Sous Officiers et des Hommes de Troupe de la Force de Défense Nationale afin que les statuts de ces deux corps soient analysés parallèlement au niveau du Parlement.

En ce qui concerne les grades, le Conseil des Ministres a recommandé de s'assurer qu'ils sont harmonisés avec ceux portés dans la Communauté Est Africaine. S'agissant de la période d'avancement de grade, le Conseil des Ministres a recommandé qu'elle soit harmonisée au niveau de la Police Nationale et de la Force de Défense Nationale.

Pour ce qui est de l'octroi du dernier grade, il a été recommandé que l'avancement tienne compte de l'âge du départ à la retraite de la personne concernée.

Enfin , il faudrait vérifier si la dénomination de « Brigadier » ne crée pas une confusion entre la fonction et le grade et trouver un terme plus adéquat.

4. Projet de loi portant réglementation de l'immigration et de l'émigration au Burundi, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La législation sur les migrations date depuis la promulgation du décret-loi n°1/007 du 20 mars 1989 portant réglementation de l'accès, du séjour, de l'établissement des étrangers au Burundi et leur éloignement.

Plus de trente ans après, plusieurs phénomènes sociaux sont apparus et diverses réglementations ont été mises en place, notamment la ratification du Traité d'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine.

La réglementation sur les migrations en ce qui concerne les réfugiés a été légèrement modifiée et complétée à deux reprises par la loi n°1/03 du 04 février 2008 et par la loi n°1/32 du 13 novembre 2008 , toutes les deux relatives à l'asile et la protection des réfugiés.

L'élaboration de ce projet vient répondre au souci d'avoir une loi unique qui régit tous les aspects relatifs à l'immigration et l'émigration.

Ce projet clarifie également les missions qui reviennent à la Police des migrations et celles qui reviennent à l'Office National pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides car la loi n°1/32 du 13 novembre 2008 sur l'asile et la protection des réfugiés a attribué à cet Office des missions qui sont dévolues à la Police des migrations.

Ce projet de loi lève également certaines contradictions entre décret-loi n°1/007 du 20 mars 1989 portant réglementation de l'accès, du séjour, de l'établissement des étrangers au Burundi et leur éloignement et la loi n°1/32 du 13 novembre 2008 sur l'asile et la protection des réfugiés au Burundi en ce qui concerne la mise en place de la Commission Consultative pour Réfugiés et Etrangers.

Etant donné qu'il n'y a pas de personnel spécialisé dans le traitement des dossiers relatifs aux étrangers dans les représentations diplomatiques du Burundi à l'étranger, le projet de loi propose la création d'un poste réservé à l'agent des migrations qualifié pour traiter les dossiers des Burundais se trouvant dans les pays d'accréditation ou des étrangers qui veulent se rendre au Burundi.

Enfin, comme il n'y avait pas de cadre légal qui différencie les ressortissants de la Communauté Est Africaine des autres étrangers, le projet de loi vient faire cette distinction pour les différencier des citoyens provenant d'autres Etats.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandation de s'assurer que les sanctions prévues par ce projet de loi ne sont pas en contradiction avec celles prévues par le Code pénal.

Il a été également recommandé de modifier le titre pour adopter un terme général et parler de **règlementation des migrations au Burundi**.

Le Conseil des Ministres a recommandé en outre d'utiliser les termes « citoyens de la Communauté Est Africaine » comme les autres pays de la communauté au lieu de « ressortissants de la Communauté Est Africaine ».

Pour ce qui est du poste réservé à l'agent des migrations dans les représentations diplomatiques du Burundi à l'étranger, l'autorité de nomination en appréciera, le cas échéant, l'opportunité, suivant le volume de dossiers à traiter dans chaque pays où le Burundi est représenté.

5. Projet de décret portant révision du décret n°100/181 du 11 août 2014 portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Après la promulgation de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant Code des Assurances, il s'avère impérieux de réviser le décret portant missions, réorganisation et fonctionnement de la l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances pour l'adapter au nouveau cadre légal.

Outre ce souci d'adaptation, le nouveau projet apporte d'autres innovations entre autres:

- Le projet propose que tout le secteur des assurances soit représenté dans la Commission de supervision et de régulation des assurances par une seule personne qui n'a pas d'intérêt à protéger dans ce secteur, pour éviter des conflits d'intérêt, afin de faciliter le travail de la Commission,
- Le projet propose d'augmenter la durée du mandat des membres de la Commission de supervision et de régulation des assurances à quatre ans au lieu de trois ans, pour se conformer au cadre légal en vigueur,
- Le projet précise les causes de révocation et de cessation du mandat des membres de la Commission de supervision et de régulation des assurances,

- Le projet renforce les pouvoirs du Secrétariat Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances,
- Les missions de l'Agence ont été étendues à l'instruction des litiges nés entre les assureurs et les intermédiaires d'assurance, les assureurs et les réassureurs et ceux nés entre les intermédiaires d'assurance,
- Le projet accorde la qualité d'officier de police à compétence restreinte au Secrétaire Général et aux cadres techniques de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances.

A l'issue du débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations :

- Eviter les détails en ce qui concerne le fonctionnement de la Commission de supervision et de régulation des assurances pour les mettre dans un autre texte,
- Préciser dans le texte que la Commission de supervision et de régulation des assurances joue le rôle d'un Conseil d'Administration,
- Veiller à ce que les contributions des sociétés d'assurance au fonctionnement de l'ARCA soient versées au Trésor quitte à l'Etat de lui donner les subsides suffisantes pour son fonctionnement,
- L'ARCA devrait s'impliquer davantage pour que les dossiers d'indemnisation des assurés soient rapidement traités et de façon juste,
- L'ARCA devrait s'impliquer pour que les infrastructures publiques détruites par des véhicules assurés soient réparées le plus rapidement possible.

Le Conseil des Ministres a recommandé que les sociétés d'assurance participent elles aussi aux projets de développement, à l'instar des Banques.

6. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Fondamental et Post Fondamental, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Ce projet est proposé dans le cadre de la mise en application du décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique qui prévoit la mise en place d'une Commission Nationale de l'Enseignement Fondamental et Post Fondamental.

La principale mission de la Commission est de faire face aux défis du système éducatif burundais aux cycles fondamental et post fondamental.

En outre, avec la suppression de l'Inspection Générale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle, l'innovation est de transférer les différentes missions qui lui étaient dévolues à cette Commission.

Ainsi, ce projet définit les missions de la Commission, sa composition et son fonctionnement.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Faire ressortir l'aspect « création de la Commission » dans le titre ainsi qu'une disposition y relative qui débute le texte,
- Supprimer les conditionnalités pour les nominations par décret,
- Intégrer un représentant du Ministère en charge de la Fonction Publique dans la Commission,
- Préciser la provenance du Président de la Commission,
- Placer le siège de la Commission à Gitega.

Comme l'objectif du gouvernement est de former des gens qui soient capables de se prendre en charge à la fin de leurs études avec la mise en pratique de ce qu'ils ont appris, le Conseil a recommandé au Ministère en charge de l'Education de préparer une politique de l'enseignement professionnel en vue de son adoption par le Gouvernement.

7. Projet de décret portant révision du décret n°100/06 du 12 janvier 2015 portant création et organisation de l'Ecole Doctorale au Burundi, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

La mise en œuvre du décret n°100/06 du 12 janvier 2015 portant création et organisation de l'Ecole Doctorale au Burundi est confrontée à plusieurs défis qui handicapent le fonctionnement de l'Ecole Doctorale.

Il s'agit principalement du dysfonctionnement du Conseil pédagogique et scientifique et de l'insuffisance des ressources humaines de haut niveau pour participer à la gestion de l'Ecole Doctorale.

En effet, le Conseil pédagogique et scientifique n'est pas à mesure de réaliser la mission qui est la sienne car, au regard du décret qui organise cette école, ce Conseil devrait comprendre 219 membres, un effectif difficile à réunir et à gérer correctement.

Le projet de décret propose que ce Conseil soit composé de 11 membres représentant les parties prenantes directement intéressées par les activités de l'Ecole Doctorale.

En ce qui concerne les ressources humaines, le décret en vigueur prévoit un seul poste pour la gestion de l'Ecole Doctorale, et cette responsabilité est énorme pour un enseignant qui dispense des cours, qui fait des recherches et qui s'occupe d'autres activités au service de la communauté.

Le projet propose qu'il y ait un ou plusieurs adjoints pour assister le Directeur.

Compte tenu des exigences au niveau du fonctionnement d'une Ecole Doctorale disposée à accueillir tout étudiant qui le souhaite et qui remplit les conditions, le projet propose le paiement des frais de formation par les nationaux et les étrangers.

A l'issue du débat, le projet a été adopté avec comme recommandation de prioriser les profils dont l'Etat a beaucoup plus besoin par rapport aux autres.

Il faudra également faire une planification afin de permettre à l'Etat d'accompagner cette Ecole Doctorale en lui dotant des moyens pour son fonctionnement au fur et à mesure de leur disponibilité.

8. Feuille de route pour la mise en œuvre du Projet de réhabilitation, modernisation et extension de la Société Sucrière du Moso (SOSUMO), présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Cette feuille de route a été élaborée à la suite de l'adoption, par le Conseil des Ministres, du Plan d'affaires pour le Projet de réhabilitation, modernisation-extension de la SOSUMO.

Elle met l'accent sur le processus à mener dans le plan d'actions et montre le calendrier d'exécution du plan d'actions afin de permettre au Gouvernement de planifier l'investissement et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

La feuille de route comporte deux volets sur une période de trois ans, à savoir :

- l'irrigation, l'acquisition des engins et équipements agricoles ainsi que des équipements de laboratoire agronomique,
- La réhabilitation et la modernisation de l'usine.

Les investissements à faire sur les trois années concernent :

- L'installation d'un système d'irrigation,
- L'acquisition des engins et équipements agricoles,
- La modernisation du laboratoire,
- La redynamisation de la recherche agronomique.

Le coût global de l'investissement s'élève à 105 993 995 058 Fbu.

Pour une bonne mise en œuvre du Projet, la feuille de route indique le chronogramme des activités qui seront réalisées, les échéances et les budgets y relatifs.

A l'issue de l'analyse de la feuille de route, le Conseil des Ministres a apprécié l'état d'avancement du Projet ainsi que le chronogramme des activités. Il a néanmoins recommandé aux Ministres en charge de l'Agriculture et des Finances de collaborer avec la BRB pour séparer les activités qui peuvent être financées en

monnaie locale ainsi que les besoins en devises qui peuvent être supportés par la BRB.

Dans l'optique d'accroître la production de sucre au Burundi, il a été recommandé d'encourager la population dans la culture de la canne à sucre en lui fournissant des semences, afin de vendre la récolte à la SOSUMO.

S'agissant de l'extension de l'usine par l'acquisition de nouvelles machines, il a été demandé à la SOSUMO de prouver d'abord qu'elle a suffisamment de matières premières que l'usine actuelle n'est pas à mesure de traiter, car le constat est que les machines sont au repos pour une grande période pendant l'année.

Le Conseil des Ministres a aussi recommandé d'envisager l'ouverture de l'actionariat de la SOSUMO aux privés afin d'augmenter son capital.

Il a été demandé au Ministre en charge des Finances de poursuivre les contacts pour l'obtention du financement du Projet en ce qui concerne les aspects qui nécessitent des devises.

Une Note enrichie en tenant compte de ces éléments sera ramenée en Conseil des Ministres.

9. Divers

Son Excellence Monsieur le Président de la République a demandé aux membres du Gouvernement d'être actifs sur terrain afin de suivre de près et d'encadrer les activités relevant de leurs ministères qui s'y déroulent.

Il a également demandé aux membres du Gouvernement de procéder à la déclaration de leurs biens car les formulaires y relatifs sont maintenant disponibles à la Cour Suprême.

Enfin, il a annoncé que c'est bientôt la première année de la législature en cours qui va se terminer. Elle sera couronnée par une croisade de prière de trois jours pour bien la terminer et commencer l'autre avec une allure nouvelle, tout en gardant à l'esprit l'objectif d'augmenter les recettes et diminuer les dépenses publiques.

Gitega, 10 juin 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi